



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Le secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le

11 JUIL. 2014

Référence : CP/A14012902-D14010917
vos réf. : v/lettre du 05/05/2014

Monsieur le Sénateur-Maire,

Par courrier du 5 mai dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les mortalités élevées des moules de filières et sur bouchots en baie de l'Aiguillon. Je vous en remercie.

La zone touchée par ces mortalités est le deuxième bassin de production et le seul bassin de captage. C'est donc un évènement que nous devons suivre avec la plus grande attention. Les services de l'Etat sont très attentifs et mobilisés, et je suis avec vigilance l'évolution de la situation.

L'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) est également pleinement mobilisé pour déterminer les causes de ces mortalités. Le rapport provisoire d'IFREMER fait état d'une conjonction de facteurs pour expliquer ces mortalités, et notamment les conditions environnementales particulières de l'hiver 2014 (fortes pluviométries, nombreuses tempêtes ayant brassé les fonds) qui ont créé une situation propice à l'action pathogène d'une bactérie de type *Vibrio splendidus* en affaiblissant les animaux.

Nos débats lors de la table ronde ont mis en exergue une situation difficile. L'ampleur du phénomène implique un niveau de réponse à la hauteur des conséquences économiques pour les entreprises.

Les éléments produits par IFREMER pour l'examen de la demande de reconnaissance en calamités agricoles seront examinés lors de la prochaine session du Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA), prévue le 10 juillet prochain, la session initialement prévue le 11 juin ayant été reportée. Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a été sensibilisé à l'importance de ce dossier pour la profession mytilicole. L'exonération des redevances domaniales est envisagée et nécessaire. M. Michel SAPIN, ministre de l'Economie et des Finances, a été saisi à cet effet.

Monsieur Daniel LAURENT
Sénateur de la Charente-Maritime
Maire de Pons
Hôtel de Ville
17800 PONS

En cas de difficultés financières, les professionnels concernés pourront également solliciter l'étalement ou le report du paiement de leurs cotisations sociales dans le temps, avec une remise gracieuse des intérêts moratoires. Pour les situations les plus difficiles, sur demande justifiée, une remise gracieuse du paiement des cotisations sociales pourra être accordée.

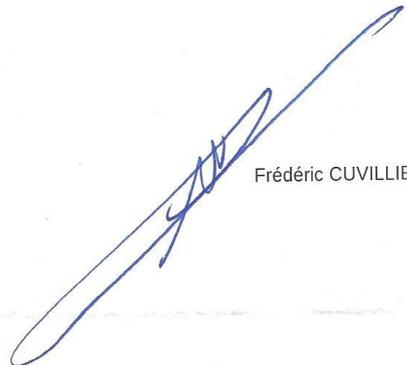
Afin de permettre aux entreprises de conforter leur trésorerie, et de préparer le prochain cycle de production, des mesures d'accompagnement doivent être mises en place. Une aide exceptionnelle de 1.5 millions d'euros sera débloquée très prochainement, sous la forme d'une prise en charge d'intérêts bancaires par la constitution d'un fonds d'allègement des charges (FAC) et d'une aide directe aux entreprises impactées.

Je mesure bien l'urgence de la situation. Tous ces dispositifs sont en cours d'expertise par les différents services, au niveau déconcentré et au niveau national, en lien avec les structures professionnelles concernées.

Aux côtés de l'Etat, l'engagement des collectivités locales (départements, régions) permettra d'apporter une réponse à la mesure de la situation des professionnels concernés, pour élaborer un paquet d'aides significatif. J'ai demandé à mes services de préparer dans les meilleurs délais la notification de ces mesures à la Commission européenne, qui sera effectuée à la fois pour les aides de l'Etat et celles des collectivités locales.

Enfin, les dispositions du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) devront être étudiées et notamment les mesures de type assurantiel pour faire face, à l'avenir, à une situation similaire. Dans le cadre de la préparation du programme opérationnel du FEAMP, une expertise va être confiée à un bureau d'étude afin d'identifier les besoins, évaluer l'opportunité d'ouvrir ces mesures en France et déterminer, le cas échéant, les modalités de mises en œuvre. Le cahier des charges est en cours d'élaboration et sera partagé avec la profession.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Frédéric CUVILLIER

